

Défaut de paiement : que faire ?

Jusque-là, le monde agricole apparaissait comme une des exceptions en matière de garantie de paiement.

Quand on interroge sur les pratiques de paiement dans les travaux agricoles, la réponse est bien souvent « on est dans l'agricole, ça ne se passe pas comme ailleurs » pour faire référence à des relations contractuelles de longue date synonymes d'une confiance bien établie.

Depuis quelques années, les choses changent d'après les observateurs. Les crises agricoles à répétition fragilisent les exploitations et avec elles leurs fournisseurs, dont les entreprises de travaux qui se retrouvaient dans la même philosophie de la confiance mutuelle de s'épauler.

Les retours sont unanimes : les difficultés de paiement vont apparaître en fin d'année 2016, début d'année 2017 dans les entreprises.

La question se pose donc d'examiner comment faire dans cette nouvelle époque où le client que je connais depuis tout le temps peut traverser une mauvaise passe voir cesser son activité.

Pour en savoir plus, la note est installée sur le site internet FNEDT en rubrique « ENTREPRISE / Accompagnement de l'entreprise / Défaut de paiement ». Le lien direct est <http://www.fnedt.org/defaut-de-paiement>